



Compte-rendu de la CAPA PsyEN du 5 juin 2020

Cette CAPA s'est tenue en visio conférence.

Plusieurs sujets à l'ordre du jour:

- contestation de l'appréciation finale du RDV de carrière
- examen des propositions d'affectation sur postes adaptés
- avancement accéléré d'échelon
- accès à la hors classe

1) Contestation de l'appréciation finale du RDV de carrière (appréciation de la rectrice):

Deux PsyEN-EDA ont contesté et ont obtenu un avis très satisfaisant à la place de l'avis satisfaisant. En effet cet avis satisfaisant ne correspondait pas à la synthèse des avis porté sur les différents items.

2) Examen des propositions d'affectation sur postes adaptés

Les propositions d'affectation sur postes adaptés des deux PsyEN concernés (un EDO et un EDA) ont reçu un avis défavorable. La raison évoquée est un trop grand nombre de demandes pour le poste envisagé.

Ce point de l'ordre du jour est cependant reporté à la prochaine CAPA car le groupe de travail qui devait se tenir avant la CAPA n'a pas pu avoir lieu.

L'administration a proposé aux organisations syndicales de poser des questions par écrit. Les collègues concernés peuvent donc contacter la FSU s'ils souhaitent qu'on intervienne.

3) Avancement accéléré d'échelon:

Pour le 7ème échelon: il y avait deux promotions possibles pour deux promouvables, ce qui correspond à 30% de l'effectif (nombre de collègues au 6ème échelon dans la plage d'appel)

Les deux collègues ont été promu (deux avis « excellent »): un PsyEN-EDO et un PsyEN-EDA, grâce au report du reliquat de l'année 2018/2019. Il reste un reliquat de 0,20% pour les promotions de l'année prochaine.

Pour le 9ème échelon :

Huit collègues étaient promouvables (30% de l'effectif). Trois ont été promus (deux avis excellent, un avis très satisfaisant). Il n'y aura pas de reliquat pour l'année prochaine, l'administration ayant proposé une troisième promotion alors qu'il n'y avait que 80% de reliquat.

4) Accès à la hors classe

Le contingent cette année était de 18 promotions possibles.

L'administration a entendu ce que défend le SNES/FSU et le SNUipp-FSU et que nous avons rappelé dans la déclaration préalable : les carrières doivent se faire sur au moins deux grades afin que les collègues puissent bénéficier de l'accès à la hors classe dans le calcul de leur future pension.. Quatre collègues, proches de l'année de départ à la retraite ont ainsi été promues.

Au total, ont été promus: 6 PsyEN-EDO et 12 PsyEN-EDA. Nous avons fait remarquer que la proportion EDA/EDO n'est pas totalement respectée même si s'est un peu amoindrie suite à notre intervention et à la promotion de collègues EDO . Notons cependant que dans les effectifs de l'académie PsyEN-EDA sont statistiquement plus nombreux que les PsyEN-EDO (63,55 % d'EDA contre 36,45 d'EDO).

La répartition homme/femme a été respectée avec la promotion de deux hommes.

Franck Celle : commissaire paritaire SNUipp-FSU

Frédérique Pénavaire : Commissaire paritaire SNES-FSU